



DROIT DE NAÎTRE

Sommaire

Des parlementaires écrivent à Droit de Naître
pages 1 et 2

Mgr Gaillot en faveur de l'avortement !
page 3

Déclaration du Vatican à propos de la bioéthique
page 4

Lyon : Université pour la Vie
page 5

Le courrier des amis de Droit de Naître
pages 6 et 7

Le Grand-Duc Henri de Luxembourg refuse de signer une loi pour l'euthanasie
page 8



Des parlementaires écrivent à Droit de Naître

M. André LARDEUX, sénateur de Maine-et-Loire : « J'ai bien reçu le dernier numéro de votre revue. Celui-ci montre le chemin à parcourir pour le respect de la vie humaine. Je crains des dérives importantes à la suite du rapport Polléti qui laisse penser que l'on s'en prendra à la clause de conscience dont peuvent se prévaloir les médecins. Ceux-ci, s'ils ont prêté attention au contenu de leur serment, ne peuvent aller dans le sens préconisé par les autorités. Les statistiques montrent que l'on se fourvoie depuis plus de 30 ans et de nombreuses victimes s'ajouteront aux 7 millions de morts déjà enregistrés. »

Suite en page 2

Une apologie des procédés illégaux du Planning familial

Le dernier film de Claire Simon, *Les Bureaux de Dieu* – entre documentaire et fiction – fait l'apologie du travail des conseillères du *Planning familial*, présentées comme des « saintes » à l'écoute de la détresse de femmes tourmentées par une grossesse inattendue ou par d'autres drames personnels.

Bien que la réalisatrice ait déclaré que le film reproduise de véritables entretiens enregistrés dans un centre de consultation et qu'elle ait eu la caution du *Planning familial*, en la présence de Maïté Albagly secrétaire général du *MFPP*, on y voit des procédures absolument illégales : une mineure en état avancé de grossesse est envoyée à Barcelone et une conseillère donne une plaquette de pilules contraceptives à une jeune femme, qui va en prendre pour la première fois, sans lui poser la moindre question médicale préalable malgré les risques qui y sont associés.

Outre ces délit flagrants, jamais ne sont évoqués les risques liés à l'avortement, mais au contraire les conseillères assurent aux femmes en détresse que « ça ne fait pas mal », ce qui est absolument faux. On voit bien dans ce film que l'avortement est imposé comme seule alternative : toutes les femmes enceintes finissent par avorter, même lorsqu'elles sont entrées hésitantes ou désirant manifestement garder l'enfant, comme – par exemple – cette espagnole tourmentée de ne pas savoir si le père du bébé est son mari ou son amant de passage.

En tout cas, le « dieu » de ces bureaux où la mort d'un bébé « ne fait pas mal » semble être aussi féroce que Moloch : divinité de



l'Antiquité à laquelle on sacrifiait des enfants. Car dans ce film on ne dit jamais « s'il vous plaît », « bonjour », « au revoir » ou « merci » et on ne demande pas aux femmes en consultation si elles acceptent qu'un stagiaire masculin assiste à l'entretien : il leur est imposé au seul argument « qu'il faut bien qu'ils apprennent ».

Pourtant *Les Bureaux de Dieu* a bénéficié du concours officiel du ministère des Affaires sociales et a été recommandé comme outil pédagogique par la mission cinéma du Ministère de l'Education nationale.

Malgré le caractère manifestement blasphématoire du titre du film et son contenu contraire à la morale, il a même été projeté dans un ciné-club installé dans une salle

appartenant à une association catholique de Bourg de Tassin, dans la banlieue de Lyon.

Un militant pro-vie lyonnais et membre de cette association, M. Patrick Récipon, s'est opposé à ce qu'il y soit projeté, en relevant que le bail prévoit que le preneur « exploitera la salle pour la projection de films de bonne tenue morale » et approuvés par l'Eglise catholique.

M. Récipon avait réussi à convaincre le gestionnaire du cinéma de déprogrammer le film, mais les bénévoles du ciné-club ont crié à la censure, mobilisé la presse et menacé de saisir la justice. Devant le tollé, les responsables de l'association ont dû faire un accord avec le gestionnaire pour une projection limitée. ●

Des parlementaires écrivent à Droit de Naître (suite)

M. Yves ALBARELLO, député de Seine-et-Marne : « Vos préoccupations ne me sont pas étrangères et je comprend votre souci vis-à-vis de ce problème de société particulièrement délicat. Il me semble toutefois qu'il ne faut pas demander au législateur ce qui ne relève pas de sa compétence. A cet égard, vous savez que l'application des lois ne dépend pas du Parlement mais du Gouvernement. »

Dr Philippe VITEL, député du Var : « Je vous remercie infiniment de m'avoir adressé le dernier numéro du bulletin de liaison *Droit de Naître*. Je l'ai lu avec beaucoup d'attention et je tiens à vous féliciter pour son contenu et sa réalisation. »

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, député des Bouches-du-Rhône : « Vous pensez qu'une réflexion politique sérieuse doit être amorcée sur l'avortement. Je n'y suis pas du tout opposée. Je pense que l'avortement pose un problème moral grave à chacun d'entre nous, mais une loi a été votée depuis 30 ans et elle s'applique. Il serait pourtant judicieux que l'Europe organise une politique nataliste intelligente car il n'est pas de croissance sans une population jeune et dynamique. Là où la France (et l'Irlande) tiennent le record d'Europe des naissances de ces trente dernières années, il est vrai, comme vous le soulignez, que beaucoup de nos partenaires européens vont être confrontés à une grave récession de la population dans un avenir proche. Il faut que toutes ces nations, comme notre pays d'ailleurs, mettent en œuvre une grande politique nataliste, fondée sur la famille. Il faut multiplier les structures de gardes des enfants. Il faut créer des structures d'accueil pour les jeunes mamans célibataires, favorisant ainsi le fait qu'un enfant peut être accueilli et bienvenu dans notre société. Et tant d'autres mesures encore, qui tendraient à favoriser le fait de ne pas avorter ». ●



Mgr Gaillot persiste et signe... en faveur de l'avortement !

L'Initiative Féministe Européenne, mouvement européen pour promouvoir les « droits des femmes », vient de lancer un « Appel féministe européen pour le droit à l'avortement en Europe, pour toutes les femmes et dans tous les pays ».

Le document réclame le « droit imprescriptible des femmes à disposer de leur corps » et donc le droit « à l'avortement libre et gratuit » (comme si l'avortement ne disposait pas – en le tuant – d'un petit corps bien différent de celui de la mère...).

Pour cela, les féministes exigent en Europe « l'harmonisation des droits des femmes sur les législations les plus avancées et les plus progressistes ». But de l'offensive : faire fléchir l'Irlande, Malte et la Pologne.

Sous le slogan « Unissons-nous contre l'obscurantisme », l'initiative espère recueillir 1 million de signatures avant le 30 septembre prochain, mais entend auparavant peser sur les élections européennes.

L'appel a déjà été signé par plus de soixante personnalités de la gauche politique française et du lobby pro-avortement. Nous y trouvons

Marie-George Buffet du PCF, et Arlette Laguillier de *Lutte Ouvrière*, les sénatrices Annie David, Nicole Borvo Cohen-Seat et Odette Terrade, ainsi que les sénateurs François Autin et Ivan Renar, tous membres du groupe communiste du Sénat, et le député communiste européen Francis Wurtz. Côté associations, l'appel a été signé par des figures telles que Anne Zelensky, Présidente de la *Ligue du Droit des femmes*, ou Chantal Cros, Présidente du *Centre de Planification et d'Education Familiale*.

Et, surprise ! au beau milieu de la liste se trouve un dénommé « GAILLOT Jacques, France », en qualité de simple « Monseigneur ».

Voilà donc l'évêque du diocèse virtuel de Partenia – où il avait été relégué par le Pape Jean-Paul II excédé par ses prises de position en contradiction avec l'enseignement catholique – en lutte pour l'avortement et contre l'« obscurantisme », main dans la main avec les féministes les plus radicales.

Quelle sanction encourra-t-il cette fois-ci ? ●



► Réponse révoltante de la Mutuelle Générale des Cheminots (MGC) à la lettre de M. D. B. de Cluis (36), concernant le soutien des activités du Planning familial par la Mutualité française

« J'ai pris connaissance de votre courrier du 5.12.08 et noté votre position à propos de l'IVG.

Vous n'ignorez pas que le législateur a pris des décisions qui s'imposent à tous, dans un Etat de droit.

La MGC est membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) ainsi que la plupart des Mutuelles d'assurance complémentaire du territoire National.

En ce qui concerne la question qui vous préoccupe, elle reflète votre position à partir d'une réflexion que chacun d'entre nous peut avoir.

La loi Veil a été votée depuis bien longtemps et – à juste titre – reconnaît aux femmes le droit de disposer d'elles-mêmes et de leur corps.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur votre point de vue, cependant à ce jour, le comité d'éthique mis en place auprès des Pouvoirs Publics ainsi que de nombreuses organisations culturelles ou philosophiques ne partagent pas votre opposition.

Le combat que vous semblez devoir mener ne peut l'être au sein de la MGC.

Par ailleurs, je souligne que la Mutuelle Saint-Martin (Mutuelle d'assurance complémentaire des prêtres et religieux) est adhérente à la FNMF.

Quant à l'utilisation de l'argent de vos cotisations, l'assemblée nationale de votre section, est habilitée à vous en donner les détails, celui-ci servant dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle, à aider nos adhérents à accéder aux meilleurs soins pour un moindre coût.

Enfin, je vous laisse l'entière responsabilité des propos excessifs que vous tenez à propos de l'IVG. »

BIOÉTHIQUE : importante déclaration du Vatican

« La dignité de la personne doit être reconnue à tout être humain depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle. Ce principe fondamental, qui exprime un grand "oui" à la vie humaine, doit être mis au centre de la réflexion éthique sur la recherche biomédicale ».



Voilà les toutes premières phrases de la nouvelle déclaration de la *Congrégation pour la doctrine de la Foi* concernant certaines questions de bioéthique.

Signé par son Préfet, le cardinal américain William Levada, le document affronte certaines problématiques récentes dans le domaine de la recherche médicale et offre de nouvelles clarifications sur des thèmes déjà traités auparavant.

Le principe de base de la réflexion est, bien sûr, que l'être humain doit être respecté et traité

comme une personne dès sa conception, et que, dès ce moment, on doit lui reconnaître les droits d'une personne, en premier lieu le droit inviolable à la vie.

En effet, tout au long de son existence, avant et après sa naissance, l'être humain ne subit ni un changement de nature ni une gradation de la valeur morale.

C'est donc par référence à la dignité de la personne humaine que la Congrégation étudie les questions liées à des sujets qui font régulièrement la une des journaux : la fertilisation *in vitro*, la congélation et la destruction des embryons, le diagnostic préimplantatoire, les thérapies géniques, le clonage humain, l'utilisation thérapeutique des cellules souches et les tentatives de créer des être hybrides, mi-homme mi-animal.

Après avoir étudié en détail chacune de ces pratiques, la déclaration *Dignitas personae* appelle les professionnels et les chrétiens en général à avoir « le courage de s'opposer à toutes les pratiques qui entraînent une grave et injuste discrimination à l'égard des êtres humains non encore nés et qui, créés eux aussi à l'image de Dieu, ont la dignité de personne ».

Cette déclaration arrive à point nommé pour éclairer la révision de la loi sur la bioéthique qui aura lieu cette année à l'Assemblée nationale. ●

✓ Lettre d'un médecin ami de l'association :

« Je vous remercie et vous félicite pour votre bulletin d'informations pro-vie. (...) Je suis comme vous scandalisé par l'amalgame qui ne peut être que volontaire entre avortement et contraception. C'est avec de tels glissements sémantiques que l'on distord la réalité.

Par ailleurs, je tiens à dénoncer une autre monstruosité. L'avortement est présenté comme une avancée heureuse dans le cadre de la liberté de la femme à disposer de son corps. Si c'était vrai je n'aurais que quelques objections. Mais c'est faux, archi faux.

Dès la conception, dès la formation de la première cellule, il s'agit d'un être à part entière, certes en devenir, certes non autonome, mais indépendant.

C'est un être qui possède ses caractéristiques propres qui ne sont ni tout à fait celles du père, ni tout à fait celles de la mère, un être qui va se développer suivant son propre schéma de développement qui est inscrit dans son propre capital génétique et ce dès les premières cellules embryonnaires.

L'avortement n'est donc, en aucune manière, la liberté de disposer de son corps, mais à disposer de la vie d'un autre, d'une tierce personne. Cela porte un nom : c'est un assassinat. »

Lyon : Université pour la Vie – Se former pour agir

Une belle initiative a vu récemment le jour à Lyon. Un groupe de jeunes désirant promouvoir la vie de la conception jusqu'à la mort a repris une idée du curé de la paroisse de Tassin, en banlieue lyonnaise, mettant sur pied un cycle de conférences sous le titre attrayant de « Université pour la Vie – Se former pour agir ».

Comme l'indique ce titre, l'objectif est de donner des bases qui permettent aux personnes de réfléchir sur ce grand sujet de société et de s'investir dans la défense de la Vie.

Un premier cycle de conférences a été donné tous les jeudis du 6 novembre au 18 décembre derniers, à l'Espace culturel saint Marc, en plein centre de Lyon, à 20h30, autour de professionnels tels que le biologiste Jean Iwaz, l'obstétricien Jean-Paul Delorme, la gynécologue Florence Allard, l'avocat Eric Ansemant ou le spécialiste en bioéthique Pierre-Olivier Arduin. Les "Considérations philosophiques & religieuses sur la vie humaine" ont été laissées à la charge du Père Mattéo, curé de la paroisse de Tassin, inspirateur de l'initiative.

La session finale, sous la responsabilité de M. Patrick Récipon, était consacrée à l'action. Sous l'intitulé : « Formés, comment agir? Chaque talent peut être utile », il a présenté les activités des principales associations pro-vie en France. De son côté, Mlle



Jeanne Paquet, représentante des *Jeunes témoins de la Vie humaine de Lyon*, a parlé plus précisément de la plupart des mouvements qui tenaient des stands pour accueillir les intéressés. Aux côtés de *Droit de Naître*, il y avait l'*Union pour la vie*, l'*AOCPA Choisir la Vie*, *SOS Laissez-les-vivre*, *AGAPA*, la *Fondation Jérôme Lejeune*, *Mère de Miséricorde*, *SOS la Vie*, *SOS Maman*, *SOS Tout-Petits*, *Réseau Hippocrate*, *Association Lyonnaise IVG Info*, *CLER*, *Amour et Famille*, *Maison Tom Pouce*, ainsi que le Dr Doublie-Villette et le Dr Belaga chercheur au CNRS.

Pour les prochains cycles de conférences de l'Université pour la Vie, à Lyon, s'informer sur le site <http://universitepourlavie.blog.fr> ●

Sur la photo, les animateurs de l'Université pour la vie : de gauche à droite Mlle Jeanne Paquet, Mme Florence Bussier et M. Patrick Récipon, ainsi que le représentant de *Droit de Naître*, M. Georges Martin.



Michel Delcroix, professeur d'obstétrique (Lille), responsable de Maternité sans tabac : « Même si le fœtus n'est pas une personne juridique, son premier droit est d'être non-fumeur, c'est-à-dire d'être normalement oxygéné. » (*Le Figaro*, 29/12/2008)

D'accord pour les efforts du Pr Delcroix afin de protéger la santé des bébés au sein de leur mère ! Mais il lui faudrait faire un petit pas supplémentaire et se rendre compte qu'il y a contradiction à réclamer un droit en faveur d'un non être juridique. À quand un statut légal pour l'embryon et le fœtus ?

» « **J'ai été très traumatisée** »

✓ « Dans ma jeunesse j'ai été confrontée à un avortement contre ma volonté, à cause de mon mari qui ne voulait pas [d'enfant]. Il m'a emmenée de force auprès d'une femme, à l'époque c'était interdit d'avorter. Cette femme m'a posé une sonde dans l'utérus qu'il a fallu remplacer plusieurs fois évidemment avec une surveillance stricte de la part de mon

ex, toujours attentif pour que cet avortement ait lieu. Etant très croyante, j'ai été très traumatisée. »
Mme X. de Dijon (21)

✓ « J'ai lu avec attention votre lettre et votre bulletin de décembre 2008. Les réponses que vous avez reçues et celles que vous avez faites vous-même [concernant la participation des régions dans la propagande pro-avortement] ne resteront pas inutiles, même si les leurs témoignent d'un parti pris voulu. Entre tous et toutes, je félicite le président de la collectivité territoriale de Corse et ceux et celles qui l'ont conduit à ce poste et font honneur à la Corse où j'ai vécu un bon nombre d'années. »
Un prêtre ami de l'association.

» « **On a beaucoup de plaisir à aider** »

✓ « J'espère très sincèrement que nos efforts seront de plus en plus efficaces. (...) *Droit de Naître* est un mouvement très dynamique qui mène son action intelligemment et qu'on a beaucoup de plaisir à aider. »
M. J. L. de Sanary sur Mer (83)

» « **Bravo pour votre courage** »

✓ « Bravo pour votre courage. Je ne comprends pas que les femmes en 2008 ne sachent pas encore combien l'avortement leur apportera de tristesses, de regrets, en constatant ce qu'elles ont détruit : (ce qui fait vivre tous les parents) la beauté et l'amour de leurs enfants. »
Mlle M. F. de Paris (75)

» **Toutes nos filles devraient avoir le livre « 50 questions & réponses contre l'avortement »**

✓ « Mon plus grand souhait est exaucé. Bravo ! Bravo ! (...) Il faut tout faire pour distribuer ce trésor qu'est votre livre [*50 questions et réponses sur l'avortement*]. Le 1^{er} était super, un bon format. Celui-là devrait être plus formidable encore avec un format un peu plus grand. Peu importe, toutes nos filles devraient l'avoir, il faut que cela fasse boule de neige. » *M. R. D. C. de Caen (14)*

» **Père Pierre BLANC, de l'Archevêché de Lyon :**

« Le Cardinal Barbarin vous remercie de lui avoir adressé un exemplaire de décembre de votre bulletin, ainsi qu'un calendrier aux belles illustrations rappelant le soin que l'on doit prendre des enfants, et mettant en relief sainte Gianna Beretta Molla, qui donna la priorité à la vie de son enfant sur la sienne. A plus forte raison est-il monstrueux de tuer un enfant par simple commodité pour des adultes. »

» **Mgr Pierre PICAN, évêque de Bayeux et Lisieux :**

« Je vous remercie vivement de votre message que le calendrier 2009 permet d'actualiser en permanence, avec beaucoup de pénétration, d'opportunité et de pertinence. En vous redisant toute mon amitié, je vous assure, cher Monsieur, de ma prière la plus fraternelle ».

» **Mgr Pascal ROLAND, évêque de Moulins :**

« Je vous remercie de votre aimable envoi et vous présente au Seigneur dans la prière pour tout ce que vous faites au service de la vie ».



Les Nouvelles de Droit de Naître est une publication de l'Association Droit de Naître.

Responsable de la publication : Marc Balestrieri
Droit de Naître : 39 av. Pasteur
92400 Courbevoie
Tél. : 01 49 05 48 99
Fax : 01 47 68 84 79
E-mail :
contact@droitdenaitre.org
Site : www.droitdenaitre.org

Flashage-impression :
GEIE Européenne de Médias
ZI St-Arnoult 28170
Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798



►► **« Il faut que les autorités cessent d'apprécier l'avortement »**

✓ « J'espère que pour l'année qui commence, nous allons être entendus. Il faut que les autorités cessent d'apprécier l'avortement, de prêcher la libération de la femme et de présenter l'enfant comme une corvée. »
Mme H. M. de Molsheim (67)

►► **« Ce si beau calendrier qui répond bien à mes petits rêves cachés »**

✓ « Je suis très heureux de votre calendrier de *Droit de Naître*. Très beau ; photos et textes qui peuvent faire réfléchir. Je vous en remercie. »
Un prêtre ami de l'association.

✓ « Merci pour ce si beau calendrier qui répond bien à mes petits rêves cachés. »
M. D. C. de Chambéry (73)

✓ « Avec mes remerciements pour le calendrier 2009. Tout ce qui touche le droit de naître touche l'un des premiers devoirs d'un chrétien et sa responsabilité primordiale. »
M. M. Q. de Barenton (50).

►► **Avortement ou infanticide ?**

✓ « Moi, médecin dont le but est de défendre la vie et non pas de tuer (...) qu'on me dise à quel instant très précis cet amas de cellules qui est dans l'utérus d'une femme devient un être vivant ? Alors, avortement ou infanticide ? »

Un médecin ami de l'association.

►► **« On ne peut plus, plus longtemps, ignorer les cris de ces bébés »**

✓ « Comme il est lâche et coupable de "laisser faire". On ne peut plus, plus longtemps, ignorer les cris de ces bébés. »
M. et Mme J. A. de Fontenay le Fleury (78)

►► **« C'est l'un de nous qui est là ! »**

✓ « Je ne comprends pas, comme vous, qu'on "traite" sans cœur la vie ou la "non-vie" de ce petit être. C'est l'un de nous qui est là ! »
M. M. C. de Chitry (89)

►► **Faire réfléchir les jeunes**

✓ « A mon avis, la loi Veil-Aubry a fait énormément de mal vis à vis des jeunes qui ont "libéré leurs instincts" et c'est là le résultat de ces milliers d'avortements. »
Mme R. C. de Villebon-sur-Yvette (91)

✓ « Il faut dire aux femmes et à leurs maris ou compagnons : "Et si votre maman avait pris la décision d'avorter, vous ne seriez pas là aujourd'hui. Réfléchissez !" »
M. F. H. de Colmar (68).



« Bravo pour tout ce que vous faites. Merci pour le magnifique calendrier. »

M. et Mme M. G. de Vizille (38)





Le Grand-Duc Henri de Luxembourg refuse de signer une loi pour l'euthanasie

De partout, en Europe et ailleurs, ont afflué au Palais Grand-Ducal du Luxembourg les manifestations de soutien au souverain qui a refusé de sanctionner le projet de loi inique instaurant l'homicide et le suicide assisté dans son pays.

Ce faisant, il a démontré qu'existaient encore dans le monde de vrais leaders qui n'ont pas peur de s'opposer, au nom de leurs convictions, au tsunami du « politiquement correct » que tant de médias font déferler.

Le Grand-Duc n'a pas changé de position, malgré l'approbation en deuxième lecture, le 19 décembre dernier, par son Parlement de la loi en faveur de la dépénalisation de l'euthanasie, par 31 voix contre 26 et 3 abstentions.

» Un deuxième exemple

L'attitude du Grand-Duc Henri rejoint celle de M. Tavaré Vázquez, président de l'Uruguay, qui a opposé récemment son veto au projet de loi d'avortement approuvé également par le Parlement.

Ces veto pro-vie ont provoqué un immense fracas médiatique des deux côtés de l'Atlantique. Pourquoi tant de ire contre l'exercice d'un pouvoir tout à fait constitutionnel ? Tout simplement parce que le lobby de la mort et ses alliés dans la presse se sont aperçus que cela n'est que le début d'une levée de boucliers : une multitude d'autres autorités civiles étant confrontées, un

peu partout, au dilemme angoissant de prêter leur collaboration à des législations opposées au caractère sacré de la vie humaine et de l'institution de la famille.

Face à la « dictature du relativisme », il faut des gestes forts, comme celui du Grand-Duc, pour défendre les « valeurs non négociables » et proclamer sans complexe qu'au-dessus des lois humaines il y a la loi naturelle et la Loi de Dieu. Et qu'« il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » !

Au Luxembourg, la réponse ne s'est pas fait attendre. Une révision de la Constitution pour retirer au souverain son droit de veto a été proposée et déjà approuvée en première lecture il y a quelques jours. Une deuxième lecture est programmée pour le mois de mars prochain. Entre-temps, un référendum pour invalider la réduction des pouvoirs du Grand-Duc a été demandé par un comité d'initiative populaire et a déjà été déclaré recevable par le Premier ministre. 25 000 signatures sont nécessaires pour rendre obligatoire la tenue d'un référendum.

Plus important, un débat sur le « suicide assisté » s'est instauré au Luxembourg et dans toute l'Europe.

Dans ce débat, il faut bien rappeler que les premières chambres à gaz ont été construites par les Nazis, à partir de 1939, pour accorder une « morte douce » à cinquante-mille « personnes incurables ». ●



N°Vert 0 800 880 521

Le fil de la Vie !